

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

DU 11 avril 2022

Présents : Jean Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION – Daniel MORSELLI - Nicole DJIANN - Thierry BERRES – Yannick MARCHAL – Stéphanie PREVOST – Brigitte QUERE - Grégory THERAUBE – Eric BOISSIN - Corinne LARCHER– Jean Luc SAUTEL - Albert MOZZATI – Danièle REYNAUD
Départ : à 23h25 de Stéphanie PREVOST (souffrante)

Absents excusés : Lysiane FREMON - Régine MARCY - Pauline BOISSIN

Procurations : Lysiane FREMON à Dominique POUJET TIRION – Régine MARCY à Albert MOZZATTI – Pauline BOISSIN à Corinne LARCHER

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

Ordre du Jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent

Approuvé à l'unanimité

1. Schéma directeur de l'éclairage public

Le coût des matières premières et de l'électricité augmente considérablement.

Moderniser l'éclairage public permettra de passer en leds et moduler l'intensité de l'éclairage public sur certains secteurs.

L'investissement est estimé à 156 100€ dont 50% pris en charge par le SD07. La part communale (78 050€) est lissée sur 5 ans.

Economie sur la puissance installée : 12,4 kW (diminution de 65%) – économie sur la puissance consommée : 53 600kWh –

économie théorique de la maintenance : 1 085€/an – économie escomptée : 7 500€/an. Opération programmée sur 2023.

M. Carrier : le marché de l'électricité via le SDE07 se fera en fonction des cours de la bourse mais ce sera compliqué. Une COPIL sera mise en place mais il faudra des personnes réactives et formées aux opérations de bourse.

T. Berrès : Je suis allé à une réunion sur le sujet avec D. Morselli où l'on prônait l'utilisation de leds en conseillant surtout de les éteindre.

JL. Sautel : L'investissement ne semble pas intéressant.

Le maire : Si au regard des chiffres annoncés mais de toute façon avec le matériel actuel nous ne pouvons techniquement faire aucune économie. D'autre part ce projet participe à la diminution de la pollution lumineuse un des thèmes de notre campagne électorale.

C. Larcher : pourra-t-on avoir une réflexion au sein du conseil afin que l'on soit réactif pour gérer les éclairages ?

Le maire : oui mais bien entendu

C. Larcher : le parking de la piscine dépend-il de la mairie ?

E. Boissin : non il appartient au SMAM mais dès que le personnel est parti l'éclairage s'éteint

Le maire : j'ai souhaité couper l'éclairage du rond-point du Dolmen mais ce n'est pas possible car il est partie intégrante du rond-point de la piscine.

T. Berrès : au-delà de l'économie il y a le choix politique qui avait été retenu lors de notre campagne

JL. Sautel : est-on obligé de passer par le SDE07

Le maire : Oui

C. Larcher : vous aviez auparavant annoncé 200 points d'éclairages sur Lablachère et vous mentionnez aujourd'hui 155

Le maire : oui car les travaux ont déjà été effectués depuis, comme la route de Planzolles par exemple qui a été équipée de leds.

2 abstentions : JL. Sautel et B. Quéré

17 approbations

2. Suppression d'un poste d'agent maitrise

Un personnel de l'école a démissionné rendant nécessaire la suppression de son poste.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3. Convention avec le département aménagement de la traversée de Notre Dame

Point retiré de l'ordre du jour car la convention en question ne nous est pas parvenue. Cette délibération sera proposée au prochain conseil municipal.

4. Vœux concernant le projet d'aménagement d'un parc photovoltaïque à Serre du Varlet

Point déjà abordé lors du précédent conseil municipal. Le concepteur souhaite connaître la position de la municipalité sur son projet.

Celui-ci sera proposé à l'ordre du jour du conseil communautaire du 12 avril 2022.

JL. Sautel : Lors de la réunion sur site, il y avait beaucoup de délégués de la CDC (20 ou 30)

T. Berrès : lors du dernier conseil communautaire, des élus avaient demandé le report de ce projet et ils se sont déplacés pour pouvoir étudier ce projet

Y. Marchal : Je me suis renseigné, il faut bien une énergie de remplacement, des centrales thermiques, pour les jours où il n'y a pas de soleil. Cela pose le problème de l'avenir car le solaire a des contraintes et n'est pas vraiment « propre »

C. Larcher : pour ce photovoltaïque on est sur un projet privé participatif.

Le Maire : Cela pose deux problématiques : le besoin d'utiliser les énergies renouvelables et en même temps préserver la biodiversité.

C. Larcher : peut-on utiliser d'autres alternatives par exemple sur des toits de hangars ou des friches industrielles ?

Le maire : l'une complète l'autre.

Ce projet met-il en danger le pastoralisme ?

G. Théraube : oui mais on prétend le contraire.

M. Carrier : Où ira l'énergie produite ?

Y. Marchal : Sur le réseau local et plus loin s'il le faut.

G. Théraube : il y a un projet sur les toits de la cave coopérative de Lablachère.

JL Sautel : Est-ce que ce projet rapportera financièrement à la commune de Lablachère ?

Le maire : Non à la CdC et par définition au profit des 19 communes qui composent cette CdC

11 pour

3 abstentions : D. Pouget Tirion, L. Frémon, M. Carrier

5 contre : C. Larcher, B. Quéré, G. Théraube, Y. Marchal, P. Boissin

5. Budget primitif 2022 budget mairie

Section de fonctionnement : 1 486 269.00 €

Dépenses : 1 486 269.00 € dont

- 448 800.00 € de charges à caractères général
- 619 500.00 € de charges de personnel et frais assimilés
- 223 256 .00 € autres charges de gestion courante
- 43 185.00 € charges financières
- 7 000.00 € charges exceptionnelles
- 4 000.00 € dotations provisions
- 140 528.00 € virement à la section d'investissement

Recettes : 1 486 269.00 € dont

- 8 000.00 € atténuation de charges
- 234 000.00 € produits des services domaines et divers
- 678 282.00 € Impôts et taxes
- 87 000.00 € autres produits de gestion courante
- 474 987.00 € dotations et participations
- 4 000.00 € produits exceptionnels

JL Sautel : que comprend la maintenance ?

M. Carrier : il s'agit de la maintenance en général : parc informatique, chauffage, cloches églises...

C. Larcher : il y a une forte augmentation du budget CCAS

M. Carrier : oui, suite à la crise Ukrainienne le CCAS a décidé d'une somme pour aider les personnes accueillies sur la commune ou pour verser à la Croix rouge : 5000€

C. Larcher : je n'ai pas reçu cette information

Le maire ; vous avez reçu le compte-rendu de la séance du 15 mars 2022 puisque vous êtes suppléante

Y. Marchal : et pour la barrière de la Grange aux Pères ?

M. Carrier : c'est prévu dans les dépenses de fonctionnement

Section investissement : 1 468 940.93 €

Dépenses : 1 468 940.93 € dont

- 861 490.28 € déficit d'investissement reporté
- 455 556.00 € d'opérations d'équipement
- 77 933.00 € dépenses financières
- 73 961.65 Subventions d'équipement versées

Recettes : 1 468 940.93 €

- 260 000 .00 € produits de cessions d'immobilisations
- 59 565.00 subventions d'équipement
- 85 000.00 € dotation et fonds divers et réserves ...
- 2 000.00€ dépôts et cautionnement
- 750 246.36 excédent de fonctionnement
- 171 601.57 € emprunts
- 140 528.00 € virement de section de fonctionnement

C. Larcher : En ce qui concerne l'achat d'un broyeur : quid de la mutualisation ?

Le maire : on a essayé avec le SICTOBA mais c'est compliqué et pas intéressant ; il était préférable de l'acheter

A. Mozzatti : est-il prévu le remplacement de la chaudière de la poste ?

M. Carrier : non pas pour l'instant mais il y aura des aménagements de radiateurs

E. Boissin : on a investi dans une déchetterie et on entend que l'on ne peut pas utiliser ses services et que l'on est obligé d'acheter un broyeur !

D. Morselli : la déchetterie refuse de prendre les déchets de calibres importants. Il est donc indispensable que nous les traitions nous-mêmes.

VOTE : 16 pour

3 abstentions : C. Larcher, P. Boissin, Eric Boissin

6. Vote des taxes

M. Carrier présente 2 simulations de 3 ou 5% d'augmentation sur le taux des taxes foncières.

Les taux n'ont pas été augmentés depuis 2 ans et nous sommes plus bas que les communes aux alentours.

Les dotations de l'Etat sont de moins en moins généreuses.

La taxe foncière n'est plus perçue par le département mais reversée aux communes.

C. Larcher : vous nous avez présenté les budgets, vous avez tenu compte de quelle augmentation ?

M. Carrier : du taux actuel. Si une augmentation est décidée je réactualiserai devant vous le montant adéquat au budget.

C. Larcher : l'Etat a relevé ses bases donc il y a déjà eu une augmentation.

Le maire : l'Etat a réactualisé les bases de 3,4%

C. Larcher : Vous nous proposer d'augmenter mais est-ce en tenant compte de cette augmentation ? Si l'on choisit une augmentation de 3% cela fera un total de 6,4%.

N. Djiam : Non cela ne s'additionne pas, ce n'est pas comme cela qu'il faut calculer ; cela ne se cumule pas mais se calcule en cascade.

T. Berrès : même si nous optons pour une augmentation de 5% nous serions en dessous des communes avoisinantes ; je suis favorable à une augmentation de 3%

C. Larcher : va-t-on s'aligner sur les autres communes et est-ce raisonnable ?

Le maire : il n'est pas question de rattraper le taux des autres communes, mais je vous rappelle que le taux des taxes n'a pas été augmenté depuis deux ans

A. Mozzatti : Je suis pour d'augmenter la taxe même de 5%

JL Sautel : est ce que les besoins de la commune nécessitent une augmentation. ?

M. Carrier : oui ce serait un plus car les fournitures vont augmenter et cela compenserait la perte de la taxe d'habitation et la taxe foncière qui devrait disparaître dans les prochaines années

T. Berrès : est-ce que les compensations de l'Etat sont liées à la disparition des taxes foncières ?

Le maire : l'Etat compense pour l'instant à l'euro prêt.

Y. Marchal : je pense qu'il y aura vraiment besoin de communiquer en expliquant que les bases ont augmenté également.

C. Larcher : ne pourrait-on pas avoir ce débat avant le conseil municipal ?

M. Carrier : ce dossier a été présenté à la commission qui l'a validé.

C. Larcher : je n'ai pas été invitée

M. Carrier : En faites-vous partie ? Par contre la commission a réuni tous les conseillers municipaux concernant les prévisions des projets d'investissements.

Le maire : augmenter les taxes est toujours impopulaire mais il faut l'assumer sans faire de démagogie.

Qui est favorable à une augmentation de 3% : 16 voix pour

Qui est défavorable : C. Larcher, E. Boissin, P. Boissin

C. Larcher : je ne suis pas convaincue que les projets ont besoin d'un matelas supplémentaire de confort. Il y a des peurs d'augmentations mais il y a des charges qui vont s'alléger (Loi 3DS) et j'aurai aimé un débat

Le maire : Un matelas confortable ? Nous parlons aujourd'hui de déficit

Je ne pense pas que cette loi 3DS sera favorable aux communes ou qu'elle puisse avoir un impact très positif. Je rappelle qu'elle est très restrictive en matière d'urbanisme par exemple. Et je vais vous faire lecture d'une note de l'AMF qui précise que les collectivités territoriales devront faire des économies à hauteur de 10 milliards d'euros (lecture de la note qui sera communiquée au conseil)

JL Sautel : qui paie la taxe foncière ?

M. Carrier : les propriétaires

JL Sautel : alors pensons à la solidarité collective

VOTE POUR UNE AUGMENTATION DE 3% :

16 pour

3 contre : Pauline Boissin, C. Larcher, Eric Boissin

Le maire : l'opposition vote contre par démagogie

C. Larcher : non parce que les explications ne m'ont pas convaincues.

7. Budget primitif 2022 Eau et Assainissement

Section de fonctionnement : 1 502 765.93 €

Dépenses : 1 502 765.93 € dont :

- 479 805.77 € charges à caractère général
- 4 500.00 € autres charges de gestion courante
- 24 025.00 € charges financières
- 13 000.00 € charges exceptionnelles
- 37 814.40 € Dotations aux amortissements
- 15 831.00 € dépenses imprévues
- 723 139.32 € virement à la section d'investissement
- 204 650.44 € amortissements

Recettes : 1 502 765.93 € dont :

- 572 500.00 € produits finis
- 3 000.00 € subventions d'exploitation
- 131 620.17 € recettes d'ordre (trav. De régie, quotes-parts des subv,)
- 795 645.76 € excédent de fonctionnement 2021

Section investissement : 1 711 013.76 €

Dépenses : 1 711 013.76 € dont :

- 689 879.83 € opération eau
- 96 065.07 € opération assainissement
- 61833.69 € remboursement emprunt capital
- 71620.17 € amortissement
- 60 000.00 € travaux de régie
- 731 615.00.00 € restes à réaliser

Recettes : 1 711 013.76 € dont :

- 32 778.00 .00 € subventions d'équipement
- 113 739.97 € dotations et fonds divers
- 204 650.44 € amortissements
- 723 139.32 € virement de la section fonctionnement
- 222 959.00 € Restes à réaliser
- 413 747.03 € report excédent 2021

C. Larcher : Pourquoi y-a-t-il des frais de personnel ?

M. Carrier : en fin d'année on répartit la part du coût du personnel entre chaque section pour ce qui concerne l'eau : c'est-à-dire les agents, la secrétaire, et les frais divers. Il a été augmenté pour prévoir les travaux plus importants. Il y a également les frais d'affranchissement : envoi du règlement intérieur et les factures

Le maire : Il y a des dossiers de subventions en cours que l'on ne budgétise que lorsque que l'on reçoit les notifications attributives. Sans la subvention pour le remplacement des canalisations au chemin du Brugeas, on ne fera pas les travaux. Il n'y a plus de subvention pour l'assainissement collectif de l'agence de l'eau.

VOTE A L'UNANIMITE

Le maire remercie Martine Carrier, Stéphanie. Prévost et Dominique. Pouget-Tirion pour le travail accompli

QUESTIONS DIVERSES

• **Chapiteau Art d'En Faire**

Les dirigeants ont demandé la possibilité d'installer le chapiteau à demeure. Il faut trouver le terrain puis dans ce cas demander une révision de PLUi afin de permettre la pérennité de cette installation. Le maire demande au CM d'y réfléchir (éventuellement la Raze ?)

• **SACEM à la demande Comité Animation**

Le Comité d'animation demande à la commune si elle serait d'accord pour prendre en charge les frais de la SACEM pour certaines manifestations qu'il organise. En effet, les communes ont des tarifs préférentiels sous certaines conditions (fêtes à caractère national, locales ou social) et si ces festivités sont organisées par elles. Si le CM est d'accord il faudra délibérer pour déléguer les festivités aux associations.

Le coût à charge pour la mairie serait de 283,24€ HT pour un nombre illimité de festivités.

• **Convocation du conseil – adressage de s2low-mailsec@s2low.org**

Afin de faciliter l'envoi de dossiers trop lourds, les convocations du Conseil municipal et les documents annexes sont regroupés par le biais de l'adressage de s2low-mailsec@s2low.org. Vous devrez rentrer le code indiqué pour les consulter.

• **Les arrêts scolaires à Lablachère – Réponse de la Région**

T. Berrès a interrogé Mme Vidal au sujet de la réponse ambiguë de la Région sur la continuité du ramassage scolaire. Elle a répondu par mail : « j'ai la certitude que vous n'avez aucune inquiétude à avoir sur le ramassage scolaire des enfants de Lablachère ».

Le dossier est donc clos et satisfaisant.

• **Bilan premier tour de l'élection Présidentielle**

Ce premier tour s'est très bien passé. Les absences à cause de la Covid ou autres ont pu être palliées. Il y a eu une importante participation : 82% et aucun incident.

Les élus recevront dès demain le tableau à renseigner concernant l'organisation du deuxième tour.

Tour de table

Martine Carrier : rappelle la réunion publique sur la fibre le 14 avril à 18h30

Roger Halegouet : aucune observation

Dominique Pouget Tirion : Il y avait bien un règlement de l'eau qui a été délibéré le 20/1/1936 et il n'a été révisé depuis. Il y a tout un dossier contenant des plans que je mets à votre disposition

Daniel Morselli : avec un budget plus important on fera un peu plus de travaux et le broyeur permettra de fournir du broyat à l'école et aux agriculteurs, le surplus sera porté à la déchetterie du vert avec l'accord du Sictoba.

Le Castelet est arrêté provisoirement et cherche une solution pour assainir la parcelle au niveau du ruissellement de l'eau

Lysiane Frémon : absente

Nicole Djiann : aucune observation

Thierry BERRES : aucune observation

Yannick Marchal : aucune observation

Stéphanie PREVOST : aucune observation

Brigitte Quéré : aucune observation

Grégory Théraube : aucune observation

Eric Boissin : aucune observation

Corinne Larcher : aucune observation

Pauline Boissin : absente

Régine MARCY : absente

Jean Luc SAUTEL : dans le dernier BM le comité d'animation mentionne la fête du village. Aura-t-elle lieu ?

Le maire : oui pendant 3 jours le dernier week-end du mois d'août.

Jean Luc SAUTEL : La caserne dénature le village peut-on leur demander d'habiller leurs murs par de la verdure ?

Le maire : je poserai la question mais rien n'était prévu au permis de construire. On ne peut donc rien exiger

Albert Mozzatti : la caserne des pompiers serait inaugurée en 10/2022. Est-ce que le problème d'inondation est réglé ?

Le maire et D. Morselli : oui un fossé va être agrandi que les riverains entretiendront ensuite. L'architecte a mis en place trois pompes immergées automatiques

Danièle Reynaud : aucune observation

La séance est levée à 23 h 45

Le Maire
Jean-Pierre LAPOTRE



La secrétaire de séance
Nicole DJIANN